

Tableau A-4

TRAJECTOIRE D'UN JEUNE EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UNE RI-RTF, UNE RAC, UNE URCI, UN INTERNAT OU UN FOYER DE GROUPE HÉBERGEANT LA CLIENTÈLE JEUNESSE (PLACEMENTS EN VERTU DE LA LPJ/LSSSS) EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE DE SA PROVENANCE				
Intégration et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte vert	Palier d'alerte jaune	Palier d'alerte orange	Palier d'alerte rouge
<p>Jeune confirmé et rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois en CH ou en milieu de réadaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans symptôme compatible à la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun test de dépistage nécessaire. ○ Accueil en zone froide¹ dans le milieu de vie hébergeant de la clientèle jeunesse. ○ Pas d'isolement préventif. ○ ➤ Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avant le transfert, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, et placer le jeune en isolement préventif pendant l'attente du résultat. ○ Évaluation clinique et suivre les recommandations de la Santé publique ou de la PCI de l'établissement. ○ Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours. 			
<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion, s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p> <p>Ou</p> <p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il y a une ou plusieurs éclosions, s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p> <p>Ou</p> <p>Séjour en CH ou milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours, s'assurer de l'application</p>	<p>Se référer à la situation A, B, C ou D selon le cas</p> <p><u>Situation A : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun test de dépistage nécessaire; ○ Intégration en zone froide dans un milieu hébergeant la clientèle jeunesse; ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours; ○ L'isolement préventif devrait être considéré par l'établissement seulement s'il y a présence de personnes vulnérables dans le milieu et selon l'algorithme concernant les contacts et les visites d'un jeune hébergé² ou pour un jeune en provenance d'un CH ou milieu de réadaptation où il y a une ou plusieurs éclosions. <p><u>Situation B : Jeune ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p> <p>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</p> <p>Avant le transfert, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, lors de l'identification des contacts étroits. Placer le jeune en isolement préventif de 14 jours ou durant une période de 14 jours s'il n'y a pas de test effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre l'isolement préventif de 14 jours à l'instar des consignes appliquées pour la population générale identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19; ● Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. 			

¹ Zone froide : milieu de vie sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI.

² Algorithme décisionnel concernant les contacts et visites d'un jeune hébergé au lien suivant : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002839/>

Tableau A-4

<p>rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement³ <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu⁴ pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid, et ce, s'il est en mesure de respecter les mesures liées à son isolement. <p><u>Situation C : Jeune présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u></p> <p>Avant le transfert, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, et placer le jeune en isolement préventif pendant l'attente du résultat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation clinique et suivre les recommandations de la Santé publique ou de la PCI de l'établissement. • Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours. ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement. <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu⁵ pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid. <p><u>Situation D : Jeune présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 et ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p> <p>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca) https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/</p> <p>Avant le transfert, l'établissement devra valider si un test a été proposé au jeune de 14 ans et plus ou au titulaire de l'autorité parentale, le cas échéant, lors de l'identification des contacts étroits. Placer le jeune en isolement préventif ou durant une période de 14 jours s'il n'y a pas de test effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'isolement préventif de 14 jours à l'instar des consignes appliquées pour la population générale identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.
--	---

³ Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et résolution des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

⁴ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)

⁵ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)

Tableau A-4

	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement décidera quel est le milieu de vie approprié, sauf si le responsable de la ressource/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'assurer un isolement dans le milieu⁶pour éviter tout contact avec les autres jeunes n'ayant pas la COVID-19 (privilégier une programmation en parallèle pour le jeune ayant été testé positif afin d'éviter l'isolement social). Le milieu doit posséder l'ÉPI complet, la formation et les compétences qui y sont associées, le jeune pourrait intégrer cette ressource même si le milieu est froid.
<p>Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage n'est nécessaire et aucun isolement préventif à son retour; • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Si apparition de symptômes compatibles à la COVID-19 à la suite du retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'isolement et compléter et suivre les consignes de l'outil d'autoévaluation : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/ • Si le test de dépistage est requis, demander l'approbation du titulaire de l'autorité parentale.

⁶ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel/responsable de la ressource doit porter l'ÉPI complet. Pour plus de détails se référer aux directives RI-RTF jeunesse DGAPA-014 et les indications précisées dans la Guide autosoins pour les parents [Guide autosoins pour les parents – COVID-19 \(quebec.ca\)](#)